



Licenciement économique 18ans d'ancienneté

Par **mougnard**, le **17/08/2008** à **19:51**

Employé depuis 18ans dans la même maison , je vais être licencier économique.
A savoir j'ai travaillé a des poste différent, mais toujours dans la même maison.
J'aimerais savoir quel seras le montant de ma prime de licenciement ,et comment se calcule celui-ci.

Avec mes vif remerciements.

Isabelle

Par **coolover**, le **18/08/2008** à **11:49**

Bonjour mougnard.

Le montant de l'indemnité de licenciement prévu par la loi est égal à 2/10 de mois par année d'ancienneté pour les 10 1ères années et de 2/10+2/15 pour les 8 années suivantes.
Si tu as été licencié après le 18/07/2008, l'indemnité est passée à 1/5ème de mois pour les 10 1ères années et 1/5+2/15 pour les 8 années suivantes.

Dans tous les cas, ta convention collective peut prévoir des montants supérieurs, qui seront alors applicables.
A vérifier.